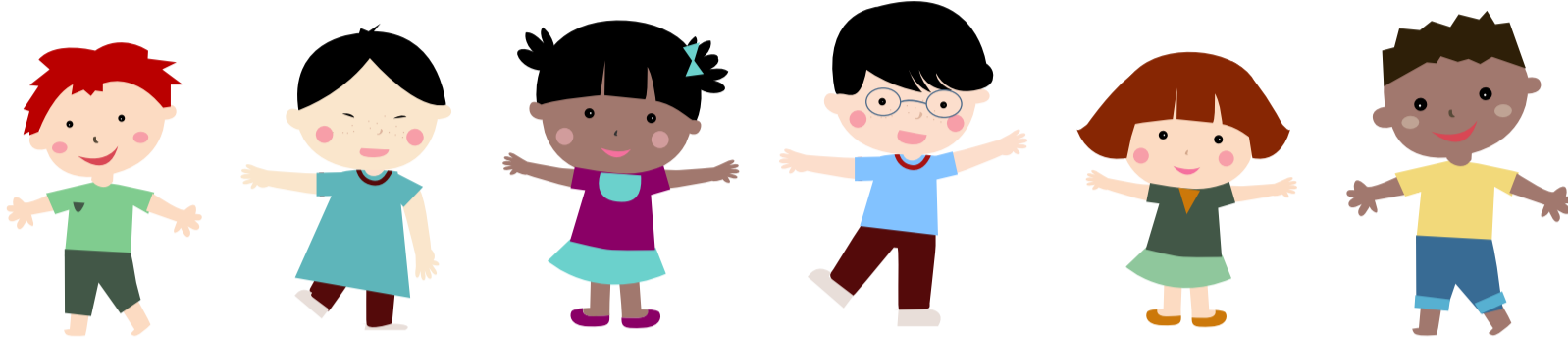


INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 1er SEMESTRE 2019 - Pointe des Châteaux



Afin d'améliorer l'organisation des inscriptions aux accueils de loisirs sans hébergement, la Municipalité de Saint-Leu a mis en place une nouvelle procédure à titre expérimental.

Les inscriptions se dérouleront en 2 étapes :

ETAPE 1 : PRÉINSCRIPTION TÉLÉPHONIQUE OBLIGATOIRE

Pour préinscrire les enfants aux centres aérés qui seront organisés dans les écoles de Piton, contacter le **0692.071.850** :

- Du lundi 24 septembre au jeudi 27 septembre 2018 de 8h à 12h15 et de 13h à 16.
- Le vendredi 28 septembre 2018 de 8h à 12h et de 13h à 15h

Pour préinscrire les enfants aux activités « mercredi jeunesse » qui seront organisées dans les écoles de Piton, contacter le **0692.256.208** :

- Du lundi 1er octobre au jeudi 4 octobre 2018 de 8h à 12h15 et de 13h à 16h
- Le vendredi 05 octobre 2018 de 8h à 12h et de 13h à 15h

ETAPE 2 : PAIEMENT

Les inscriptions de vos enfants seront validées qu'après vérification des pièces justificatives et paiement.

Le lundi 22 octobre 2018 de 8h à 12h15 et de 13h à 16h au Service Enfance Jeunesse à Saint-Leu
Secteurs concernés : Saint Leu centre - Etang - La Fontaine - Colimaçons - Bras Mouton-
Pointe des Châteaux

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont obligatoires et doivent être effectuées à chaque semestre.
- Les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans peuvent être inscrits aux différents accueils de loisirs sans hébergement du 1er semestre 2019 : centre de loisirs et activités « mercredi jeunesse ».
- Pour des raisons d'organisation, un ticket numéroté sera remis à chaque personne en fonction de l'ordre d'arrivée. Cette mise en place permettra de réguler la file d'attente.
- Les places sont limitées pour les différentes activités proposées.
- Les dossiers d'inscription remis par le Service Enfance Jeunesse doivent être dûment renseignés (la fiche d'inscription, la fiche sanitaire, l'autorisation de sortie et droit à l'image), signés et accompagnés du règlement des frais d'inscription.
- **En cas d'indisponibilité, les responsables légaux de l'enfant peuvent désigner une personne de leur choix pour effectuer les démarches d'inscription à leur place à condition de fournir obligatoirement une lettre de procuration.**
- **PIECE OBLIGATOIRE A FOURNIR A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION** : photocopie des vaccins à jour.
- **PIECES OBLIGATOIRES A PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION** : justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois, livret de famille, justificatif de revenu (3 dernières fiches de paie ou attestation ASSEDIC ou attestation RSA datant de moins de 3 mois) et assurance extra-scolaire.
- Le paiement s'effectue auprès du régisseur par espèces ou chèque.
- Les enfants n'ayant pas obtenu de places seront inscrits sur une liste d'attente. En cas de désistement, le service prendra contact avec les familles.

Derniers délais pour effectuer le règlement des frais d'inscription :

Du mardi 23 octobre au mercredi 31 octobre 2018 de 8h à 12h et de 13h à 15h au
Service Enfance Jeunesse
3, rue de l'Etang 97436 SAINT-LEU
Tél : 02.62.71.11.36 & Fax : 02.62.34.91.19